

L'an deux mille vingt-deux, le sept-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 6	18
Total des voix : 24		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Jean-Marie PAUTRAT**, Allons ; **Bernard CLAP**, Trigance ; **Jacques ESPITALIER**, Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Philippe MARANGES**, Castellane ; **Magali STURMA CHAUVEAU**, Rougon ; **Antoine FAURE**, Aups ; **Arlette RUIZ**, St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY**, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (2 voix) : **Claude BONDIL**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : **Michèle BIZOT-GASTALDI**, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; **Christophe BIANCHI**, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Délibération
n°22_07_B6_07

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Jean-Pierre BAGARRE**, (Aiguines) à **Paul CORBIER** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Christophe BIANCHI** ; **Raymonde CARLETTI** à **Jean-Marie PAUTRAT**

Porteurs de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Philippe MARANGES**

Porteurs de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP** ; **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jacques ESPITALIER**

Convention cadre du Système d'information territoriale interparc PACA

Le Système d'Information Territorial (SIT) PNR PACA a été créé afin d'augmenter l'efficience de l'information géographique produite sur les territoires des parcs (inventaires et suivis naturalistes, analyse du territoire, projets structurants, évaluation des potentiels énergétiques, etc.) ainsi que de la porter à connaissance (éducation au territoire, gouvernance territoriale...) du plus grand nombre, dans une présentation adaptée aux différents publics visés (grand public, élus des communes et leurs services techniques, enseignants et élèves, agents des parcs...).

Créé dans le cadre d'une démarche interparc qui se poursuit à 7 parcs (Alpilles, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte-Baume, Verdon), le SIT a pour vocation de structurer, de sauvegarder, de diffuser et d'améliorer la connaissance des patrimoines naturels, culturels, paysagers et des grands enjeux des territoires des parcs à travers une plateforme Internet. Cet outil est devenu en quelques années indispensable aux équipes des parcs qui en bénéficient. Il favorise l'accès à l'information et permet de développer plus de transversalité pour les techniciens des parcs dans l'analyse des enjeux existants autour d'un projet. C'est donc un outil puissant pour étudier, prévoir et aider à la décision des élus afin d'adopter les mesures les mieux adaptées à la préservation des richesses patrimoniales.

Grâce à la mutualisation des outils et des méthodes de gestion de l'information (partage des coûts, facilitation des échanges par une meilleure interopérabilité, etc.), les parcs ont ainsi réalisé ensemble depuis 2006 de très nombreuses bases de données thématiques partagées (observatoire de l'eau, zones humides, observatoire économique du territoire, petit patrimoine, etc.).

En parallèle plusieurs outils ont été développés également à l'échelle interparc pour appuyer les démarches « Chemins des parcs », la mise en place d'un annuaire partagé (application Postparc) et dernièrement le développement expérimental d'un Centre de ressources documentaires interparc (Verdon-Préalpes d'Azur, application PMB). Pour fonctionner efficacement, tous ces outils nécessitent une animation dédiée mais aussi des infrastructures informatiques sécurisées, et des solutions de sauvegarde solides que les parcs ont intérêt à mutualiser pour optimiser leur coût tout en ayant recours aux meilleures technologies.

La présente convention a pour objet de faire évoluer la convention-cadre préexistante entre les 7 parcs déjà mobilisés autour du SIT et de permettre d'accueillir les parcs du Mont-Ventoux et des Baronnies provençales dans ce dispositif collectif élargi et intégrant les différents outils informatiques développés en commun entre les parcs. Sa signature rendra de fait caduque la précédente convention-cadre signée en 2019.

Cette convention fixe les relations entre les membres du SIT PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces relations doivent définir le mode opérationnel de gestion, de financement et d'administration de l'infrastructure de données du SIT, ainsi que la répartition des rôles entre les parcs partenaires.

Elle fixe aussi la participation annuelle de chaque parc au fonctionnement du SIT. D'un montant de 5 000 € depuis 2014, elle est proposée en légère augmentation pour tenir compte de l'évolution des prix du secteur, ainsi que de la participation du SIT à des collectifs d'acteurs de l'information géographique qui nous permettent l'accès à des bases de données nationales par exemple. La nouvelle convention cadre prévoit donc une cotisation annuelle de 5 600 € par adhérent.

Cette convention cadre pourra être prolongée ponctuellement au besoin, par exemple, par des conventions opérationnelles avec des parcs ou des partenaires (pour le développement de nouveaux outils thématique) ou des conventions de mutualisation de personnels entre parcs types de conventions :

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention cadre ainsi présentée,
- Autorisent le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

DEL22_07_B6_07

